



**HAL**  
open science

## Perturbation dans le contrôle de l'infinitif de certaines structures Vinf V SN2

Fabrice Marsac

► **To cite this version:**

Fabrice Marsac. Perturbation dans le contrôle de l'infinitif de certaines structures Vinf V SN2. Travaux linguistiques du CerLiCO, 2006, n° 19, p. 183-202. hal-02289628

**HAL Id: hal-02289628**

**<https://hal.science/hal-02289628>**

Submitted on 10 Aug 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Fabrice MARSAC

EA 1339 – Linguistique, Langues, Parole (LILPA)  
SCOLIA – Sciences Cognitives, Linguistique et Intelligence Artificielle

## Perturbation dans le contrôle de l'infinitif de certaines structures Vinf V SN2

### Résumé

Nous prenons pour objet d'étude des structures Vinf V SN2 où SN2 est spontanément interprété comme le sujet logique de Vinf:

Travailler ennuie Marie.

≡ Quand Marie travaille, ça l'ennuie.

≡ \*Quand on travaille, ça ennuie Marie.

Le cadre théorique dans lequel nous inscrivons notre réflexion est celui du contrôle, tel que le définit la grammaire générative. Dans cette perspective, beaucoup considèrent que SN2 contrôle Vinf, i.e. que PRO est nécessairement et exclusivement constitué des éléments de SN2. L'hypothèse que nous défendrons, au contraire, est que ces structures n'engagent pas le contrôle de Vinf par SN2, bien que SN2 y soit interprétativement considéré comme le sujet sémantico-logique de Vinf.

Nous prenons pour objet d'étude des phrases à structure Vinf V SN2, telles que :

- (1) Manger trop sucré tue les diabétiques<sup>1</sup>.
- (1<sub>1</sub>) Travailler ennuie Marie. (Baschung, 1991 : 28).
- (1<sub>2</sub>) Prendre le train a ennuyé Jean. (Laenzlinger, 2003 : 227).
- (1<sub>3</sub>) Écouter tes jérémiades me fatigue. (Choi-Jonin & Delhay, 1998 : 244).
- (2) Rouler sportivement use les pneus.

Dans ces constructions, SN2 occupe au niveau syntaxique la fonction de complément d'objet direct de V (1a), et Vinf celle de sujet (2a) :

- (1a) Manger trop sucré les tue.
- (2a) Ce qui use les pneus, c'est (de) rouler sportivement.

---

1. Phrase entendue sur France 5, dans l'émission *Le Magazine de la santé au quotidien*.

Au niveau sémantico-logique, SN2 est spontanément interprété dans l'exemple (1) comme le sujet de Vinf (1b, 1c), ce qui n'est pas systématique dans les structures Vinf V SN2 (2b, 2c) :

- (1b) Si les diabétiques mangent trop sucré, ça les tue<sup>2</sup>.
- (1c) \*Si on mange trop sucré, ça tue les diabétiques<sup>3</sup>.
- (2b) \*Si les pneus roulent sportivement, ça les use.
- (2c) Si on roule sportivement, ça use les pneus.

Les structures Vinf V SN2 qui intéressent notre propos sont uniquement celles où SN2 est spontanément interprété comme le sujet logique de Vinf, soit (1, 1<sub>1</sub>, 1<sub>2</sub>, 1<sub>3</sub>) mais pas (2).

Le cadre théorique dans lequel nous inscrivons notre réflexion est celui du contrôle<sup>4</sup>, que la grammaire générative définit globalement comme le processus d'attribution d'une référence à l'argument initial (sous-jacent) de l'infinitif. Dans cette perspective, les reformulations (1b) et (1c) font penser que SN2 contrôle Vinf dans l'exemple (1), *i.e.* que l'argument initial de Vinf (PRO) est nécessairement et exclusivement constitué des éléments de SN2 (on dit que PRO et SN2 sont coréférentiellement liés), ce que matérialise la coindiciation dans (1d) :

- (1d) <sub>1</sub>Manger trop sucré tue les diabétiques<sub>1</sub><sup>5</sup>.

Les reformulations (2b) et (2c), au contraire, montrent que SN2 n'est pas susceptible de contrôler Vinf dans l'exemple (2), *i.e.* que PRO n'est pas constitué (ni exclusivement ni partiellement) des éléments de SN2 (absence de coréférence), ce que matérialise l'indiciation alternée dans (2d) :

- (2d) <sub>arb</sub>Rouler sportivement use les pneus<sub>1</sub><sup>6</sup>.
- (2da) \*<sub>1</sub>Rouler sportivement use les pneus<sub>1</sub>.

2. Nous avons une préférence pour la reformulation en *si...*, mais celle en *quand...* ferait aussi bien l'affaire : *Quand les diabétiques mangent trop sucré, ça les tue. Quand Marie travaille, ça l'ennuie. Quand Jean a pris le train, ça l'a ennuyé. Quand j'écoute tes jérémiades, ça me fatigue.*

3. Nous utilisons l'astérisque pour indiquer que l'interprétation qui se dégage de (1c) n'est pas celle que nous retenons pour expliquer le sens de la phrase (1), même si la syntaxe de (1c) est parfaitement correcte. Cette remarque vaut pour tous les astérisques à venir.

4. « Control refers to a relation of referential dependence between an unexpressed subject (the *controlled* element) and an expressed or unexpressed constituent (the *controller*); the referential properties of the controlled element, including possibly the property of having no reference at all, are determined by those of the controller » (Bresnan, 1982 : 372). « Relation qui spécifie la (co-)référence du pronom nul PRO. Cette relation de coréférence peut se faire par un antécédent argumental (contrôle argumental) dans la phrase, ou par un référent générique dans le discours (contrôle arbitraire). Cet antécédent est appelé le contrôleur » (Laenzlinger, 2003 : 272).

5. Pour les exemples (1<sub>1</sub>, 1<sub>2</sub>, 1<sub>3</sub>), les auteurs respectifs suggèrent en effet les indiciations suivantes : *<sub>1</sub>Travailler ennue Marie<sub>1</sub>* (Baschung 1991 : 28) ; [<sub>SI</sub> [PRO, Prendre le train] a [<sub>SV</sub> ennuyé Jean,]] (Laenzlinger 2003 : 227) ; *Écouter tes jérémiades me, fatigue* (Choi-Jonin & Delhay, 1998 : 244).

6. Dans ce cas de figure, « l'interprétation de PRO n'est pas contrôlée et PRO a alors une valeur générique, semblable à celle du pronom *on...* » (Tellier, 1995 : 120).

Le problème sémantique qui se dégage de l'exemple (1) et de la reformulation qu'on lui attribue volontiers (1b) apparaît nettement dans (1e) :

(1e) \*<sub>1</sub>Manger trop sucré tue notamment les diabétiques<sub>1</sub>.

(1f) Manger trop sucré tue notamment les diabétiques.

Il semble, en effet, que le sens généré par l'insertion de *notamment* contredise ce qu'implique le contrôle au niveau sémantique : d'un côté, *notamment* signifie que les diabétiques ne sont pas les seules personnes à mourir, ce qui revient à dire que des non-diabétiques meurent également ; de l'autre, le contrôle de Vinf par SN2 signifie que les diabétiques sont en l'occurrence les seules personnes à manger trop sucré ; par conséquent, un paradoxe émerge : si nous acceptons l'hypothèse du contrôle de Vinf par SN2, (1e) signifie alors que des non-diabétiques meurent du fait que les diabétiques mangent trop sucré, ce qui n'est incontestablement pas le sens de (1f). Notons que la même insertion dans l'exemple (2) ne révèle pas ce paradoxe : *<sub>arb</sub>Rouler sportivement use notamment les pneus<sub>1</sub>*.

L'hypothèse que nous défendrons est que les structures Vinf V SN2 comme (1, 1<sub>1</sub>, 1<sub>2</sub>, 1<sub>3</sub>) n'engagent pas le contrôle de Vinf par SN2, bien que SN2 y soit interprétativement considéré comme le sujet sémantico-logique de Vinf. D'abord, nous postulerons que (1b) est une reformulation acceptable du sens de (1d) ; ensuite, nous appliquerons systématiquement à (1b) les mêmes dispositifs syntaxiques qu'à (1) et nous effectuerons systématiquement dans (1b) les mêmes insertions lexicales que dans (1) ; enfin, nous constaterons un décalage sémantique important entre les sens générés par les transformations de (1) et ceux générés par les transformations de (1b), ce qui nous permettra de remettre en cause l'hypothèse du contrôle. Le même travail sera effectué sur les exemples (1<sub>1</sub>, 1<sub>2</sub>, 1<sub>3</sub>).

Notre réflexion s'articulera en deux mouvements : dans un premier temps, nous montrerons pourquoi il est tentant de postuler le contrôle de Vinf par SN2 dans des exemples tels que (1, 1<sub>1</sub>, 1<sub>2</sub>, 1<sub>3</sub>) ; ensuite, nous essaierons de démontrer que, contrairement à ce qu'implique le contrôle au niveau référentiel, le PRO de Vinf n'est pas exclusivement constitué des référents de SN2 mais de toutes les entités susceptibles de faire l'action dénotée par Vinf, qu'elles aient ou qu'elles n'aient pas la caractéristique d'être diabétiques ; enfin, nous proposerons une nouvelle interprétation de PRO dans ces structures.

## 1. Arguments en faveur du contrôle de Vinf par SN2

Selon nous, trois raisons principales font que l'on est tenté de postuler le contrôle de Vinf par SN2 dans des phrases comme (1) : la première, sémantique, est que les référents de SN2 sont nécessairement interprétés comme faisant l'action dénotée par Vinf (1.1.) ; la seconde, d'ordre théorique, est

que SN2 vérifie les principes de contrôle des infinitives<sup>7</sup> (1.2.); la dernière est que Vinf résulte, dans une perspective transformationnelle, de la réduction infinitive EQUI (1.3.).

### 1.1. SN2 est interprétativement le sujet de Vinf

Soit de nouveau l'exemple (1) :

(1) Manger trop sucré tue les diabétiques.

Si, à partir de (1), on pose la question (1g), il est possible de répondre sans exprimer le sujet de Vinf (1ga) ou en l'exprimant (1gb) :

(1g) Qu'est-ce qui tue les diabétiques?

(1ga) Le fait de manger trop sucré.

(1gb) Le fait qu'ils mangent trop sucré.

L'intérêt de la réponse (1gb) est qu'elle n'accepte comme sujet de *que P* qu'un pronom personnel de même genre et de même nombre que SN2 :

(1gc) \*Le fait qu'il/elle(s) mange(nt) trop sucré.

Cela constitue une preuve du caractère anaphorique du *ils* de l'exemple (1gb) et explique pourquoi aucune expression désignant d'autres référents que ceux de SN2 n'est envisageable comme sujet de la complétive, quelle qu'en soit la nature (pronom personnel, nom propre, syntagme nominal) :

(1gd) \*Le fait que je/Pierre/les gens mange(nt) trop sucré.

Nous ferions le même constat à partir de (1<sub>1</sub>, 1<sub>2</sub>, 1<sub>3</sub>) :

(1<sub>2a</sub>) Qu'est-ce qui a ennuyé Jean?

(1<sub>2b</sub>) Le fait de prendre le train.

(1<sub>2c</sub>) Le fait qu'il prenne le train.

(1<sub>2d</sub>) \*Le fait qu'ils/elle(s) prenne(nt) le train.

(1<sub>2e</sub>) \*Le fait que je/Pierre/les gens prenne(nt) le train.

Du reste, en termes d'implication, nous constatons qu'il n'est possible de comprendre  $p \supset q$  dans l'exemple (1) qu'en posant SN2 comme sujet interprétatif de Vinf :

(1h) Si les diabétiques mangent trop sucré, alors ça les tue<sup>8</sup>.

(1i) \*Si on mange trop sucré, alors ça tue les diabétiques.

Même constat à partir de (1<sub>1</sub>, 1<sub>2</sub>, 1<sub>3</sub>) :

---

7. Pour un état des lieux exhaustif des principes de contrôle (obligatoire et non obligatoire) des infinitives du français, nous renvoyons à Baschung (1991 : 15-102).

8. Le système d'implication *si... alors...* de (1h) signifie qu'il y a dans (1) un premier prédicat processif (*manger trop sucré*), dont on dit que la réalisation entraîne/a pour conséquence celle d'un second (*tuer les diabétiques*).

(1<sub>3a</sub>) Si j'écoute tes jérémiades, alors ça me fatigue.

(1<sub>3b</sub>) \*Si on écoute tes jérémiades, alors ça me fatigue.

Soit, pour finir, l'exemple (1j), que nous formons à partir de (1) en supprimant SN2 :

(1j) Manger trop sucré tue.

Dans ce nouvel exemple, le verbe *tuer* est en emploi absolu, puisque son argument final reste schématique (*i.e.* qu'il n'est pas réalisé en discours) : nous savons qu'il y a des gens qui meurent mais nous ne savons pas lesquels. Cependant, en faisant porter l'interrogation partielle en *qui* sur SN2 (1k), on constate que la réponse nécessite de considérer les référents non exprimés de SN2 comme participant au procès de Vinf en tant qu'agents (1ka, 1kb) :

(1k) Manger trop sucré tue qui ?

(1ka) Ceux/Les gens qui mangent trop sucré.

(1kb) \*Ceux/Les gens qui ne mangent pas trop sucré.

Même constat à partir de (1<sub>1</sub>, 1<sub>2</sub>, 1<sub>3</sub>) :

(1<sub>1a</sub>) Travailler ennuie.

(1<sub>1b</sub>) Travailler ennuie qui ?

(1<sub>1c</sub>) Ceux/Les gens qui travaillent.

(1<sub>1d</sub>) \*Ceux/Les gens qui ne travaillent pas.

### Conclusion

De ce qui précède, nous concluons que, dans l'exemple (1), au niveau interprétatif, les référents de SN2 participent nécessairement, et en tant qu'agents, au procès dénoté par Vinf : cela signifie que les diabétiques meurent de manger eux-mêmes trop sucré, et non pas du fait que d'autres personnes (non diabétiques) mangent trop sucré. Par conséquent, nous sommes tenté, pour le moment, de considérer (1b) comme une reformulation suffisamment représentative du sens de (1).

### 1.2. SN2 vérifie les principes de contrôle<sup>9</sup> des infinitives

Le contrôle des infinitives est avant tout régi par deux grands principes généraux :

PC1 « Une infinitive doit être contrôlée » (Baschung 1991 : 37).

PC2 « Le contrôleur d'une infinitive peut être tout argument qui ne soit pas explicitement interdit » (Baschung, 1991 : 37).

9. « Les principes de contrôle (PC) qui suivent sont des régularités [syntaxiques et sémantiques] qui couvrent le contrôle obligatoire et le contrôle non obligatoire ; ils sont probablement valides pour d'autres langues que le français » (Baschung, 1991 : 37).

Le principe de contrôle PC1 implique le postulat que l'infinitif<sup>10</sup> est toujours un verbe, c'est-à-dire un prédicat inéluctablement appelé à prédiquer. Dans ce cadre théorique, l'infinitif est toujours le noyau d'une proposition logique et la référence de son argument initial PRO est fournie coréférentiellement par le(s) SN contrôleur(s). Pour l'exemple (1), cela signifie que l'argument initial de *manger trop sucré* doit obligatoirement être résolu (*i.e.* que la référence doit en être définie) pour que l'infinitive et par conséquent la phrase soient interprétables. Le principe de contrôle PC2, quant à lui, établit que n'importe quel argument n'est pas susceptible de fonctionner comme le contrôleur d'une infinitive. En effet, quelques contraintes syntactico-sémantiques pèsent sur le contrôleur de Vinf, que SN2 doit impérativement respecter pour être un contrôleur potentiel :

**PC2a** « Nous partons de l'idée qu'*a priori* n'importe quel argument nominal est virtuellement un contrôleur possible pour une infinitive, à l'exception de certaines interdictions claires et inamovibles » (Baschung, 1991 : 37).

PC2a établit qu'un contrôleur doit être de type nominal. En d'autres termes, cela revient à exclure des contrôleurs potentiels tout ce qui n'est pas nom propre, pronom, syntagme nominal ou syntagme prépositionnel. Dans les exemples (1, 1<sub>1</sub>, 1<sub>2</sub>, 1<sub>3</sub>), les contrôleurs soupçonnés sont respectivement un SN (*les diabétiques*), deux noms propres (*Marie, Jean*) et un pronom proclitique de rang 1 (*me*) : PC2a est donc vérifié.

**PC2b** « Un SN explétif (*i.e. il, ce*) ou nécessairement [-HUMAIN] est un contrôleur interdit » (Baschung 1991 : 38).

En tant que SN, NPR et PRON, les constituants respectifs *les diabétiques*, *Marie, Jean* et *me* constituent des expressions référentielles, *i.e.* désignant des objets (physiques ou conceptuels) d'un monde extralinguistique (réel ou possible) : des référents. En outre, le fait que *les diabétiques* désigne l'ensemble des personnes (*i.e.* des x humains) ayant la particularité commune d'être diabétiques et que *Marie, Jean* et *me* désignent des personnes particulières du monde réel prouve en soi que SN2 n'est pas nécessairement [-HUMAIN]<sup>11</sup> dans les exemples (1, 1<sub>1</sub>, 1<sub>2</sub>, 1<sub>3</sub>). PC2b est donc vérifié.

**PC2c** « Un SN précédé d'une préposition sémantiquement pleine est un contrôleur interdit (mais pas un co-contrôleur interdit) » (Baschung 1991 : 38).

SN2 n'étant pas et ne pouvant pas être précédé d'une préposition sémantiquement pleine dans les exemples (1, 1<sub>1</sub>, 1<sub>2</sub>, 1<sub>3</sub>), PC2c est respecté :

10. ... hormis celui précédé d'un déterminant.

11. « La position de contrôleur correspond bien à ce que Gross appelle SN non restreint (SNnr), c'est-à-dire à une position qui peut être remplie alternativement par un SN [+HUMAIN] ou bien par un SN [-HUMAIN] » (Baschung, 1991 : 46).

- (1) \*Manger trop sucré tue contre/vers/pour/par/envers/sur les diabétiques.  
 (1<sub>1e</sub>) \*Travailler ennueie contre/vers/pour/par/envers/sur Marie.  
 (1<sub>2f</sub>) \*Prendre le train a ennuyé contre/vers/pour/par/envers/sur Jean.  
 (1<sub>3c</sub>) \*Écouter tes jérémiades fatigue contre/vers/pour/par/envers/sur moi.

**PC3** « Pour qu'un SN soit contrôleur, il faut simplement qu'il soit suffisamment proéminent et qu'il soit thématiquement compatible » (Baschung, 1991 : 93).

Une autre contrainte qu'un SN doit respecter pour être un contrôleur potentiel est d'être susceptible, au niveau sémantico-logique, de remplir le thème rôle que la grille thématique de Vinf impose à son argument initial<sup>12</sup> : pour l'exemple (1), il faut donc que les référents de SN2 soient des entités susceptibles de faire l'action de manger trop sucré<sup>13</sup>, ce qui se traduit par le rôle thématique<sup>14</sup> Agent (*i.e.* être animé, instigateur volontaire de l'action). En somme, la grille thématique de Vinf dans (1) serait : Manger(x = Agent, y = Thème<sup>15</sup>). Naturellement, nous pouvons dire que SN2 est thématiquement compatible avec Vinf dans (1, 1<sub>1</sub>, 1<sub>2</sub>, 1<sub>3</sub>) : PC3 est donc vérifié.

**PC4** « Dans le cas de PRO, et marginalement dans le cas d'autres anaphores, il suffit que l'antécédent soit un élément de la structure argumentale de la proposition » (Chomsky 1991 : 140).

Dans l'exemple (1), SN2 constitue au niveau sémantico-logique l'argument final du prédicat bivalent Tuer(x = Agent, y = Thème), dans la grille thématique duquel il remplit le thème rôle *Thème*. En ce sens, l'antécédent SN2 (*i.e.* le contrôleur) est bien un élément de la structure argumentale de la proposition (puisque'il compte parmi les arguments internes de V). Nous ferons le même raisonnement pour les SN2 *Marie*, *Jean* et *me* dans les exemples respectifs (1<sub>1</sub>, 1<sub>2</sub>, 1<sub>3</sub>). SN2 y étant sélectionné par V, PC4 est partout vérifié.

12. « Ainsi, certains verbes imposent à leur sujet ou à leur objet des contraintes d'ordre sémantique, que l'on appelle les *restrictions sélectionnelles*. Insistons sur le fait que le problème n'est pas lié ici à la sous-catégorisation » (Tellier, 1995 : 91). La grammaire générative encode ces restrictions sélectionnelles dans les entrées lexicales des verbes : « en logique, le nombre d'arguments d'un prédicat est représenté par des variables (x, y, z) entre parenthèses [...]. Cependant, nous avons vu que le *type sémantique* des arguments — et pas seulement leur nombre — doit être précisé : en effet, la variable « x » peut être remplacée par un SN inanimé dans le cas de *super-performant* ou *terroriser*, mais non pas dans le cas de *dormir*. Afin d'introduire ce type de renseignement sémantique, nous allons remplacer les variables par des étiquettes qui indiquent à quel type sémantique doivent correspondre les arguments. Ces types sémantiques sont appelés des *rôles thématiques* ou *rôles* (« rôles thème ») » (Tellier, 1995 : 92, 93).

13. Pour les exemples (1<sub>1</sub>, 1<sub>2</sub>, 1<sub>3</sub>), il faut donc que les référents de SN2 soient des entités susceptibles de faire respectivement l'action de travailler, de prendre le train et d'écouter.

14. « En résumé, les *grilles thématiques* (c'est-à-dire les données mises entre parenthèses) précisent : 1) le nombre d'arguments d'un prédicat ; 2) le type sémantique de ces arguments ; et 3) la position structurale des arguments : quel rôle thématique est assigné à l'argument externe, et quels rôles thématiques sont assignés aux arguments internes » (Tellier, 1995 : 94).

15. Entité qui subit l'action ou qui est l'objet de l'action.



### Conclusion

Il existe bien d'autres principes de contrôle pour les infinitives du français<sup>16</sup>, mais que les exemples (1, 1<sub>1</sub>, 1<sub>2</sub>, 1<sub>3</sub>) vérifieraient aussi sûrement que les précédents. Qui plus est, aucune des principales contraintes pesant sur le contrôleur (PC1, PC2, PC2a, PC2b, PC2c, PC3 et PC4) n'étant violée par SN2 jusqu'à présent, nous considérons pour le moment que ce dernier constitue un contrôleur potentiel de Vinf, ce qui justifie la coindiciation dans (1d).

### 1.3. Vinf est le résultat de la transformation EQUI<sup>17</sup>

Dans une perspective transformationnelle, que l'on trouvera notamment chez Ruwet (1970) pour les débuts de la Grammaire Générative Transformationnelle, l'infinitif est considéré comme le résultat de la transformation EQUI, ce qui signifie que Vinf constitue la réduction d'une complétive *que P* ayant pour sujet SN2. Deux phases successives sont ainsi nécessaires à la transformation : T<sub>QU</sub> et T<sub>Infinitif</sub>.

#### 1.3.1. La transformation T<sub>QU</sub>

La première phase consiste dans l'enchâssement<sup>18</sup> d'une *phrase-constituante* (1n) dans une *phrase-matrice* (1m) :

- (1m) Quelque chose tue les diabétiques.
- (1n) Les diabétiques mangent trop sucré.

Le résultat ainsi obtenu en structure profonde (1o) est impropre à l'emploi, puisque le même SN est à la fois sujet dans *que P* et complément d'objet direct de V :

- (1o) \*Que les diabétiques mangent trop sucré tue les diabétiques.

Même raisonnement pour (1<sub>1</sub>, 1<sub>2</sub>, 1<sub>3</sub>) :

---

16. Entre autres : « Il semble, très approximativement, que *PRO* cherche d'abord s'il y a un antécédent possible à l'intérieur de sa propre proposition, puis, s'il n'en trouve pas, en cherche un à l'extérieur de ce domaine » (Chomsky, 1991 : 141). « *PRO* est restreint à des positions non gouvernées et non opaques, au sens de la Théorie du Liage, et *PRO* doit apparaître dans des positions où un SN est requis, mais où aucun Cas ne peut être assigné (ce qui exclut une trace) » (Chomsky, 1991 : 135).

17. « Les prédicats Equi ont la propriété suivante : toute position syntaxique a un correspondant sémantique, *i.e.* tous les constituants syntaxiques sont des arguments sémantiques. Les prédicats Raising ne présentent pas ce parallélisme : la position syntaxique occupée par un constituant ne correspond pas nécessairement à un argument sémantique » (Baschung, 1991 : 61).

18. Précisons qu'il s'agit là d'une adaptation que nous faisons de T<sub>QU</sub>, Ruwet (1970) n'évoquant jamais que des cas où la proposition enchâssée occupe la fonction de complément d'objet de V dans la phrase d'accueil : « cette solution indique en effet formellement que chacune de ces phrases est basée sur deux propositions élémentaires, qui ont, chaque fois, le même rapport (la phrase-constituante étant l'"objet" dans la phrase-matrice) » (Ruwet, 1970 : 290).

- (1<sub>2g</sub>) Quelque chose a ennuyé Jean.  
 (1<sub>2h</sub>) Jean prend le train.  
 (1<sub>2i</sub>) \*Que Jean prenne le train a ennuyé Jean.

### 1.3.2. La transformation $T_{\text{Infinitif}}$

C'est donc la répétition contenue dans (1o, 1<sub>2i</sub>) qui entraîne la réduction de *que P*: la transformation  $T_{\text{Infinitif}}$  « opère sur les suites qui comprennent deux syntagmes nominaux identiques, l'un, dans la phrase-matrice, et l'autre, dans la phrase-constituante; c'est cette transformation qui introduit les constructions infinitives » (Ruwet, 1970 : 292)<sup>19</sup>. Successivement, cette règle de transformation « supprime [...] le syntagme nominal répété, elle substitue un affixe d'infinitif au morphème dominé par le constituant TPS [...], et, enfin, elle remplace QU, tantôt par *de* [...], tantôt par zéro » (Ruwet 1970 : 292)<sup>20</sup>. En résumé, la structure profonde (1o) aboutit à la structure de surface (1) en passant par (1p) et (1q):

- (1o) \*Que les diabétiques mangent trop sucré tue les diabétiques.  
 (1p) \*Que mangent trop sucré tue les diabétiques.  
 (1q) \*Que manger trop sucré tue les diabétiques.  
 (1) Manger trop sucré tue les diabétiques.

### Conclusion

Les transformations  $T_{\text{QU}}$  et  $T_{\text{Infinitif}}$  sont un bon moyen de justifier l'hypothèse du contrôle de Vinf par SN2 dans les exemples (1, 1<sub>1</sub>, 1<sub>2</sub>, 1<sub>3</sub>), même si cela nous fait remonter aux débuts de la GGT. En effet, le cycle transformationnel ne peut s'effectuer que parce que l'on pose SN2 comme sujet dans *que P*. Si, en revanche, on faisait l'hypothèse d'un sujet générique dans *que P*, la transformation infinitive s'en trouverait nécessairement bloquée, puisqu'aucune répétition de syntagme ne serait susceptible de la déclencher; autrement dit, l'enchâssement de (1n') dans (1m') donnerait la structure profonde (1o') sans possibilité de réduction, les syntagmes *on* et *les diabétiques* n'étant pas coréférentiels:

- (1m') Quelque chose tue les diabétiques.  
 (1n') On mange trop sucré.  
 (1o') ???Qu'on mange trop sucré tue les diabétiques.

19. Nous trouvons également la réduction infinitive des complétives sujet coréférentielles dans le cadre de la Grammaire Distributionnelle Transformationnelle: « les complétives sujet sont réductibles quand  $N_2$  possède pour référent un syntagme nominal en position complément:  $V_0 = \text{amuser}$ : *Que  $N_2 V_2 \Omega V_0 N_1$  ( $N_2 = N_1$ )?  $V_2 \Omega V_0 N_1$  » (Gross, 1968 : 140).*

20. La transformation infinitive « consiste à enchâsser dans une phrase matrice une proposition nominalisée au moyen d'un affixe dit infinitif; elle implique que l'on ait procédé auparavant à une transformation complétive » (Baylon & Fabre, 1995 : 253). La transformation infinitive « consiste dans la suppression de la conjonction *que*, le remplacement d'une forme personnelle du verbe par l'infinitif et l'omission du sujet » (Dubois & Lagane, 1993 : 199).

## 2. Arguments contre le contrôle de Vinf par SN2

Nous avons jusqu'ici parcouru les trois principales raisons pour lesquelles il est tentant de postuler le contrôle de Vinf par SN2 dans des exemples comme (1, 1<sub>1</sub>, 1<sub>2</sub>, 1<sub>3</sub>): SN2 est spontanément interprété comme le sujet de Vinf (1.1.), SN2 vérifie les principes de contrôle des infinitives (1.2.) et Vinf est le résultat de la transformation EQUI dans une perspective transformationnelle (1.3.). Mais les explications précédentes, loin de démontrer qu'il y a effectivement contrôle, ne font qu'éclaircir les raisons pour lesquelles nous postulons d'ordinaire le contrôle dans ce cas de figure. C'est pourquoi nous voulons maintenant avancer quelques arguments qui devront démontrer que, malgré les apparences, le contrôle de Vinf par SN2 n'est pas sémantiquement viable dans des phrases telles que (1, 1<sub>1</sub>, 1<sub>2</sub>, 1<sub>3</sub>): d'abord, nous verrons que l'élément PRO n'est pas lié à SN2 (2.1.); ensuite, nous essaierons de montrer que l'hypothèse du contrôle de Vinf par SN2 ne rend compte ni du dispositif *ne V que* ni du dispositif *ne V pas que* (2.2.); enfin, nous tenterons de réinterpréter PRO en fonction de l'opérateur de partition *parmi* (2.3.).

### 2.1. PRO n'est pas lié à SN2

Le premier argument que nous proposons n'est pas tant un argument qu'un indice à ne pas négliger. Soit la théorie du *liage*:

$\alpha$  lie  $\beta$  [*i.e.*  $\alpha$  est coréférentiel avec  $\beta$ ] si  $\alpha$  et  $\beta$  sont co-indicés et  $\alpha$  c-commande  $\beta$  (Brousseau & Roberge, 2000 : 92)

Pour l'exemple (1), nous comprendrons  $\alpha = \text{SN2}$  et  $\beta = \text{PRO}$ . L'hypothèse du contrôle de Vinf par SN2 partant du postulat que PRO et SN2 sont nécessairement coindicés, il reste donc seulement à savoir si SN2 c-commande PRO pour savoir si SN2 lie effectivement PRO. Soit la définition de la *c-commande*:

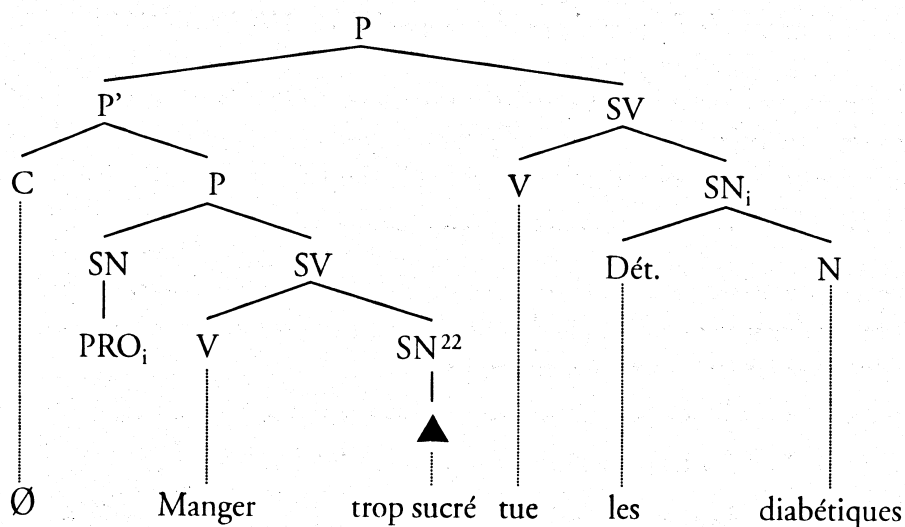
Un nœud A c-commande un nœud B si et seulement si:

- (i) A ne domine pas B, et inversement;
  - (ii) le premier nœud branchant dominant A domine aussi B.
- (Moeschler & Auchlin, 2000 : 101).

Pour vérifier les conditions (i) et (ii), nous retranscrivons la phrase (1) sous une forme arborescente (page ci-contre).

Ainsi, nous pouvons d'abord constater que SN2 ne domine<sup>21</sup> pas PRO, et inversement: en effet, de PRO vers SN2 ou de SN2 vers PRO, le chemin n'est jamais régulièrement descendant. Ensuite, nous pouvons observer que le premier nœud branchant dominant SN2, *i.e.* SV, ne domine pas PRO,

21. « Au sein d'une arborescence représentant la structure d'une phrase, un nœud n1 est dit en dominer un autre, n2, si n1 est relié à n2 par un chemin régulièrement descendant » (Zribi-Hertz, 1996 : 40).



ce qui signifie que SN2 ne c-commande pas PRO. Le même raisonnement tient de PRO vers SN2 : PRO ne c-commande pas SN2, puisque le premier nœud branchant dominant PRO, *i.e.* P (celui qui figure sous P'), ne domine pas SN2. Notons, du reste, que SN2 et PRO ne se m-commandent<sup>23</sup> pas non plus. PRO et SN2 ne sont donc pas liés, même s'ils sont coindicés dans l'hypothèse du contrôle. Même raisonnement pour les exemples (1<sub>1</sub>)-(1<sub>3</sub>).

### Conclusion

Nous avons montré que dans l'exemple (1) PRO et SN2 ne sont pas liés, ce qui signifie qu'aucun des deux ne c/m-commande l'autre. En soi, cette observation ne constitue pas une preuve de l'absence de contrôle de Vinf par SN2 dans les exemples (1, 1<sub>1</sub>, 1<sub>2</sub>, 1<sub>3</sub>), puisqu'il existe dans la littérature des cas de contrôle attestés où la théorie du liage ne se vérifie pas (c'est souvent le cas en anglais, nous renvoyons à Chomsky, 1991). Cela dit, pour les infinitives du français, force est de reconnaître que, dans les cas de contrôle le plus souvent étudiés, l'antécédent (noté ANT) c-commande toujours PRO : *ANT*J'aimerais PRO réussir cet article. Ce professeur autorise *ANT*ses élèves à PRO travailler ensemble. *ANT*Pierre propose à *ANT*Jean de PRO jouer au tennis. C'est pourquoi nous considérons que l'absence de c-commande et de liage entre SN2 et PRO dans le cas des exemples (1, 1<sub>1</sub>, 1<sub>2</sub>, 1<sub>3</sub>) est sans doute un premier indice sérieux contre l'hypothèse du contrôle.

22. Nous considérons personnellement *trop sucré* comme le résultat de la troncation du SN *des aliments trop sucrés*, *i.e.* comme un argument interne de la tête *manger*. On pourrait aussi considérer que ce segment précise la manière de manger et qu'il constitue donc plus un « ajout » au niveau du syntagme verbal...

23. « Un nœud A [m]-commande un nœud B si :

- (a) A ne domine pas B, et inversement ;
- (b) le premier nœud à ramifications qui domine A est lui-même immédiatement dominé par un nœud A', DE MÊME TYPE CATÉGORIEL QUE A et qui domine B » (Zribi-Hertz, 1996 : 59).

## 2.2. Les limites de l'hypothèse du contrôle de Vinf par SN2

Cette hypothèse ne peut rendre compte ni de la négation verbale exceptive ni de l'annulation de cette négation.

Soit la phrase (3), obtenue à partir de (1) par l'ajout du dispositif *ne V que*:

(3) Manger trop sucré ne tue que les diabétiques.

Ce type particulier de négation, dite *exceptive* ou *restrictive*, n'est pas à proprement parler une négation, le dispositif *ne V que* équivalant sémantiquement aux adverbes *seulement* et *uniquement*:

(3a) Manger trop sucré tue seulement les diabétiques.

(3b) Manger trop sucré tue uniquement les diabétiques.

La signification de cette négation est qu'elle exclut de son champ tout autre terme que celui introduit<sup>24</sup>, ce que nous pouvons expliciter de différentes façons:

(3c) Manger trop sucré ne tue que les diabétiques, et personne d'autre.

(3d) Manger trop sucré ne tue personne, sinon/sauf/hormis/que les diabétiques.

(3e) Manger trop sucré ne tue personne d'autre que les diabétiques.

En somme, la négation ne nie pas le fait que manger trop sucré tue les diabétiques, cela est même présupposé, mais elle nie que d'autres personnes (que celles qui ont la caractéristique d'être diabétiques) puissent mourir. Par conséquent, (3) implique (3f), ce qu'exprime le système implicatif *si... alors...* dans (3g):

(3f) Manger trop sucré ne tue pas les personnes qui ne sont pas diabétiques.

(3g) Si manger trop sucré ne tue que les diabétiques, alors manger trop sucré ne tue pas les personnes qui ne sont pas diabétiques.

Nous venons de voir le sens généré par *ne V que* dans (3). Cela dit, nous avons déjà vu (1.1.) que SN2 y est interprétativement le sujet de Vinf. Par conséquent, nous pouvons dire que les éléments complémentaires du paradigme de SN2 qui sont exclus participent eux aussi à l'action dénotée par Vinf en tant qu'agents! Nous voulons dire par là que, dans (3), le dispositif *ne V que* ne nie pas seulement que d'autres personnes que les diabétiques puissent mourir, il nie surtout que d'autres personnes que les diabétiques puissent mourir d'avoir mangé elles-mêmes trop sucré. Maintenant, si on applique ce même dispositif à (1b), *i.e.* à la reformulation de (1) explicitant le contrôle de Vinf par SN2, nous obtenons (1ba):

(1ba) \*Si les diabétiques mangent trop sucré, ça ne tue qu'eux.

24. « [Que] permet de nier les éléments complémentaires du paradigme du constituant qu'il introduit » (Riegel, Pellat & Rioul, 2004 : 421).

Or, il semble bien que (1ba) génère un sens qui n'est pas celui de (3) : dans (3), en effet, les personnes que la négation restrictive exclut du champ des possibles sont des personnes qui mangent trop sucré, puisque les référents de SN2 dans (1) sont nécessairement interprétés comme faisant l'action dénotée par Vinf (1.1.) ; dans (1ba), au contraire, les éléments complémentaires du paradigme de SN2 qui sont exclus ne sont pas des personnes qui mangent trop sucré, pour la simple et bonne raison que l'hypothèse du contrôle de Vinf par SN2 dans (1) interdit à *mangent* tout autre sujet que SN2 dans (1ba). En résumé, dans (3), les personnes qui ne sont pas tuées ne le sont pas bien qu'elles mangent trop sucré, alors que, dans (1ba), les personnes qui ne sont pas tuées ne le sont pas parce qu'elles ne mangent pas trop sucré. Le même paradoxe émerge quand on applique *ne V que* aux exemples (1<sub>1</sub>, 1<sub>2</sub>, 1<sub>3</sub>) :

- (1<sub>1f</sub>) Travailler n'ennuie que Marie.
- (1<sub>1g</sub>) Si travailler n'ennuie que Marie, alors travailler n'ennuie pas les autres personnes qui travaillent (mais qui ne sont pas Marie).
- (1<sub>1h</sub>) \*Si Marie travaille, ça n'ennuie qu'elle.
- (1<sub>2i</sub>) Prendre le train n'a ennuyé que Jean.
- (1<sub>2k</sub>) Si prendre le train n'a ennuyé que Jean, alors prendre le train n'a pas ennuyé les autres personnes qui ont pris le train (mais qui ne sont pas Jean).
- (1<sub>2l</sub>) \*Quand Jean a pris le train, ça n'a ennuyé que lui.
- (1<sub>3d</sub>) Écouter tes jérémiades ne fatigue que moi.
- (1<sub>3e</sub>) Si écouter tes jérémiades ne fatigue que moi, alors écouter tes jérémiades ne fatigue pas les autres personnes qui t'écoutent (mais qui ne sont pas moi).
- (1<sub>3f</sub>) \*Quand j'écoute tes jérémiades, ça ne fatigue que moi.

### Remarque

Le paradoxe entre le dispositif *ne V que* et l'hypothèse du contrôle qui entraîne le décalage sémantique opposant respectivement (3, 1<sub>1f</sub>, 1<sub>2i</sub>, 1<sub>3d</sub>) et (1ba, 1<sub>1h</sub>, 1<sub>2l</sub>, 1<sub>3f</sub>) se retrouverait en l'état si nous remplacions le dispositif syntaxique par des insertions lexicales exprimant la restriction :

*Manger trop sucré tue seulement les diabétiques.*

*\*Si les diabétiques mangent trop sucré, ça tue seulement les diabétiques.*

*Manger trop sucré tue uniquement les diabétiques.*

*\*Si les diabétiques mangent trop sucré, ça tue uniquement les diabétiques.*

*Manger trop sucré tue juste les diabétiques.*

*\*Si les diabétiques mangent trop sucré, ça tue juste les diabétiques.*

*Manger trop sucré tue simplement les diabétiques.*

*\*Si les diabétiques mangent trop sucré, ça tue simplement les diabétiques.*

Soit désormais la phrase (4), résultat de l'annulation de la restriction de SN2 dans (3) :

(4) Manger trop sucré ne tue pas que les diabétiques.

En se combinant avec *ne V que*, le terme négatif *pas* annule l'exception qui porte sur SN2 et inverse le processus d'exclusion (des éléments complémentaires du paradigme), c'est-à-dire rétablit les autres possibles : dans cette logique, (4) signifie que manger trop sucré ne tue pas une classe de personnes unique et exclusive (celle des diabétiques), mais que ça tue d'autres personnes. Le processus d'exclusion est ainsi transformé en processus d'inclusion, ce que tendent à exprimer les dispositifs suivants :

(4a) Manger trop sucré ne tue pas que les diabétiques, ça tue aussi...

(4b) Manger trop sucré ne tue pas que les diabétiques, mais aussi...

Cela dit, là encore, le dispositif syntaxique (en l'occurrence *ne V pas que*) introduit un SN2 réinvesti interprétativement comme sujet de Vinf : les possibles rétablis l'étant à partir du paradigme de SN2, ils participent nécessairement en tant qu'agents à l'action dénotée par Vinf (1.1.). Autrement dit, dans (4), l'annulation de la restriction ne signifie pas seulement que d'autres personnes que les diabétiques meurent, elle signifie surtout que d'autres personnes que les diabétiques meurent d'avoir mangé elles-mêmes trop sucré. Appliquons maintenant à (1b) le dispositif *ne V pas que* :

(1bb) \*Si les diabétiques mangent trop sucré, ça ne tue pas qu'eux.

Comme précédemment, le sens généré par (1bb) est nettement différent de celui de (4) : dans (1bb), les possibles rétablis à partir de SN2 ne sont pas des personnes qui mangent trop sucré. Il faudrait donc comprendre que des personnes qui ne sont pas diabétiques meurent non pas de manger elles-mêmes trop sucré mais du fait que les/des diabétiques mangent trop sucré, idée difficile à défendre... Là encore, le même paradoxe émerge quand on applique *ne V pas que* aux exemples (1<sub>1</sub>, 1<sub>2</sub>, 1<sub>3</sub>) :

(1<sub>1i</sub>) Travailler n'ennuie pas que Marie.

(1<sub>1j</sub>) Travailler n'ennuie pas que Marie, ça ennue aussi les autres personnes qui travaillent (mais qui ne sont pas Marie).

(1<sub>1k</sub>) \*Si Marie travaille, ça n'ennuie pas qu'elle.

(1<sub>2m</sub>) Prendre le train n'a pas ennuyé que Jean.

(1<sub>2n</sub>) Prendre le train n'a pas ennuyé que Jean, ça a ennuyé aussi les autres personnes qui ont pris le train (mais qui ne sont pas Jean).

(1<sub>2o</sub>) \*Quand Jean a pris le train, ça n'a pas ennuyé que lui.

(1<sub>3g</sub>) Écouter tes jérémiades ne fatigue pas que moi.

(1<sub>3h</sub>) Écouter tes jérémiades ne fatigue pas que moi, ça fatigue aussi les autres personnes qui t'écoutent (mais qui ne sont pas moi).

(1<sub>3i</sub>) \*Quand j'écoute tes jérémiades, ça ne fatigue pas que moi.

### Remarque

Le paradoxe entre le dispositif *ne V pas que* et l'hypothèse du contrôle qui entraîne le décalage sémantique opposant respectivement (4,  $1_{1j}$ ,  $1_{2m}$ ,  $1_{3g}$ ) et ( $1_{bb}$ ,  $1_{1k}$ ,  $1_{2o}$ ,  $1_{3i}$ ) se retrouverait en l'état si nous remplacions l'opérateur de restriction (*que*) par un synonyme lexical :

*Manger trop sucré ne tue pas seulement les diabétiques.*

*\*Si les diabétiques mangent trop sucré, ça ne tue pas seulement les diabétiques.*

*Manger trop sucré ne tue pas uniquement les diabétiques.*

*\*Si les diabétiques mangent trop sucré, ça ne tue pas uniquement les diabétiques.*

*Manger trop sucré ne tue pas exclusivement les diabétiques.*

*\*Si les diabétiques mangent trop sucré, ça ne tue pas exclusivement les diabétiques.*

*Manger trop sucré ne tue pas juste les diabétiques.*

*\*Si les diabétiques mangent trop sucré, ça ne tue pas juste les diabétiques.*

*Manger trop sucré ne tue pas simplement les diabétiques.*

*\*Si les diabétiques mangent trop sucré, ça ne tue pas simplement les diabétiques.*

### Conclusion

L'hypothèse du contrôle de Vinf par SN2 ne peut pas rendre compte des dispositifs *ne V que* et *ne V pas que* : le sens généré par leur application à (1b), reformulation interprétative explicitant l'hypothèse du contrôle de Vinf par SN2, diffère largement de celui généré par leur application à (1). Ce décalage relève sûrement de l'implication sémantico-logique du contrôle, qui sature prématurément l'argument initial de Vinf en le posant comme exclusivement constitué des référents de SN2 : à partir de (1), en effet, les éléments complémentaires du paradigme de SN2, qu'ils soient inclus ou exclus selon le dispositif appliqué, le sont en tant qu'ils participent au procès de Vinf comme agents ; à partir de (1b), en revanche, les éléments complémentaires du paradigme de SN2 sont inclus ou exclus en tant qu'ils ne participent pas au procès de Vinf.

### 2.3. Les éléments de SN2 ne constituent pas à eux seuls l'argument initial de Vinf

D'ordinaire, quand un infinitif est contrôlé, son argument initial est exclusivement constitué des éléments du SN contrôleur<sup>25</sup>. Pourtant, dans des phrases comme (1), l'argument initial de Vinf ne semble pas saturé par les éléments de SN2. En effet, un opérateur de partition comme *parmi* permet

25. ...ou des SN contrôleurs dans le cadre d'un *split control*.



de concevoir et d'exprimer l'argument initial de  $V_{inf}$  comme un ensemble (celui des  $x$  qui mangent trop sucré) dans lequel on sélectionne après coup<sup>26</sup> un sous-ensemble (celui des  $x$  qui ont la caractéristique commune d'être diabétiques) par l'intermédiaire de  $V$  :

- (5) Parmi les gens qui mangent trop sucré, (le fait de) manger trop sucré tue les diabétiques<sup>27</sup>.

Pour les exemples  $(1_1, 1_2, 1_3)$ , nous obtenons :

- (1<sub>1l</sub>) Parmi les gens qui travaillent, (le fait de) travailler ennue Marie.  
(1<sub>2p</sub>) Parmi les gens qui ont pris le train, (le fait de) prendre le train a ennuyé Jean.  
(1<sub>3j</sub>) Parmi les gens qui écoutent tes jérémiades, (le fait d')écouter tes jérémiades me fatigue moi.

Alors, si nous acceptons (5) comme reformulation probable du sens de (1), ce qui est notre cas, l'intérêt de ce dispositif est triple, puisqu'il montre simultanément que :

- les éléments de SN2 sont constitutifs de l'argument initial de  $V_{inf}$  ;
- l'argument initial de  $V_{inf}$  est constitué d'une classe référentielle plus vaste que celle des diabétiques ;
- SN2 livre une contrainte (sémantique) qui permet de rétroselectionner dans l'argument initial de  $V_{inf}$  une partie des  $x$  (et non la totalité), seule partie concernée par le procès de  $V$  (en plus d'être déjà concernée par celui de  $V_{inf}$ ).

Pour preuve de la viabilité de cette interprétation, puisque le sujet interprétatif de  $V_{inf}$  n'est plus exclusivement limité à la classe référentielle des diabétiques, les dispositifs *ne V que* et *ne V pas que*, qui échouaient jusqu'à présent (2.2.), fonctionnent désormais :

- (5c) Parmi les gens qui mangent trop sucré, (le fait de) manger trop sucré ne tue que les diabétiques.  
(5d) Parmi les gens qui mangent trop sucré, (le fait de) manger trop sucré ne tue pas que les diabétiques.

Pour les exemples  $(1_1, 1_2, 1_3)$ , nous obtenons :

- (1<sub>1m</sub>) Parmi les gens qui travaillent, (le fait de) travailler n'ennue que Marie.  
(1<sub>1n</sub>) Parmi les gens qui travaillent, (le fait de) travailler n'ennue pas que Marie.  
(1<sub>2q</sub>) Parmi les gens qui ont pris le train, (le fait de) prendre le train n'a ennuyé que Jean.  
(1<sub>2r</sub>) Parmi les gens qui ont pris le train, (le fait de) prendre le train n'a pas ennuyé que Jean.

---

26. Martin Riegel propose le terme de *rétrosélection*.

27. Dans un style un peu moins châtié, que ce soit à l'oral ou à l'écrit, on devrait même pouvoir trouver :

(5a) Dans les gens qui mangent trop sucré, (le fait de) manger trop sucré tue les diabétiques.

(5b) ?Entre les gens qui mangent trop sucré, (le fait de) manger trop sucré tue les diabétiques.

- (1<sub>3k</sub>) Parmi les gens qui écoutent tes jérémiades, (le fait d') écouter tes jérémiades ne fatigue que moi.  
 (1<sub>3l</sub>) Parmi les gens qui écoutent tes jérémiades, (le fait d') écouter tes jérémiades ne fatigue pas que moi.

Avec (5c), il semble que nous retrouvons le sens exact de (3), et avec (5d) celui de (4). En outre, (5c) et (5d) acceptent respectivement les insertions lexicales que l'on substitue d'ordinaire à *ne V que* et à *ne V pas que*:

- (5e) Parmi les gens qui mangent trop sucré, (le fait de) manger trop sucré tue seulement/uniquement/exclusivement/juste/simplement/etc. les diabétiques.  
 (5f) Parmi les gens qui mangent trop sucré, (le fait de) manger trop sucré ne tue pas seulement/uniquement/exclusivement/juste/simplement/etc. les diabétiques.

Nous ferions la même observation pour les exemples (1<sub>1</sub>, 1<sub>2</sub>, 1<sub>3</sub>). Enfin, il suffit de tester SN2 comme sujet interprétatif de Vinf dans ce nouveau dispositif pour mettre en lumière tout ce qu'a de paradoxal l'hypothèse du contrôle de Vinf par SN2 dans (1):

- (5g) \*Parmi les diabétiques qui mangent trop sucré, (le fait de) manger trop sucré tue les diabétiques<sup>28</sup>.

L'échec de (5g) est imputable à deux points d'ordre sémantique: d'abord, en imposant comme argument initial de Vinf la même classe référentielle que celle de SN2, le contrôle bloque inéluctablement le mécanisme de rétro-sélection<sup>29</sup>; ensuite, la relative déterminative *qui mangent trop sucré* laisse à penser que le sujet interprétatif de Vinf est constitué des diabétiques qui mangent trop sucré par opposition aux diabétiques qui ne mangeraient pas trop sucré, ce qui conduit nécessairement à une impasse sémantique quand il faut rétro-sélectionner la classe référentielle de SN2 (celle de tous les diabétiques, pris indépendamment du fait qu'ils mangent ou ne mangent pas trop sucré) dans celle de l'argument initial de Vinf (alors uniquement constituée des diabétiques mangeant trop sucré). Le paradoxe de l'hypothèse du contrôle dans (1) persiste donc, sans surprise, quand on applique à (5g) les dispositifs *ne V que* et *ne V pas que*:

- (5ga) \*Parmi les diabétiques qui mangent trop sucré, (le fait de) manger trop sucré ne tue que les diabétiques.  
 (5gb) \*Parmi les diabétiques qui mangent trop sucré, (le fait de) manger trop sucré ne tue pas que les diabétiques.

28. C'est encore plus flagrant à partir des exemples (1<sub>1</sub>, 1<sub>2</sub>, 1<sub>3</sub>): \**Parmi Marie qui travaille, (le fait de) travailler ennue Marie.* \**Parmi Jean qui a pris le train, (le fait de) prendre le train a ennuyé Jean.* \**Parmi moi-même qui écoute tes jérémiades, (le fait d')écouter tes jérémiades me fatigue moi.*

29. ... puisqu'il est sémantiquement impossible de sélectionner un ensemble donné dans lui-même: la partie sélectionnée ou à prélever doit nécessairement être comprise dans un ensemble plus vaste qu'elle-même.

### Conclusion

Il n'est pas certain que l'opérateur de partition *parmi* (5) soit la meilleure reformulation pour exprimer ou expliciter le véritable sens de (1), loin de là notre idée. Nous pourrions en effet envisager d'autres approches pour rendre compte du sens de (1), comme par exemple :

- (5h) Manger trop sucré tue ceux/les gens qui mangent trop sucré et qui sont diabétiques.
- (5i) Manger trop sucré tue ceux/les gens qui mangent trop sucré s'ils sont diabétiques/à condition qu'ils soient diabétiques.
- (5j) Si on mange trop sucré et si/qu'on est diabétique, alors on meurt<sup>30</sup>.

Cela dit, *parmi* a pour l'instant notre préférence car il permet de concevoir et d'exprimer PRO comme un ensemble référentiel (celui des  $x$  qui font  $V_{inf}$ ) dans lequel on rétroselectionne un sous-ensemble (celui des  $x$  qui ont la caractéristique d'être SN2) par l'intermédiaire de  $V$ .

### Conclusion

L'hypothèse de départ était que SN2 contrôle  $V_{inf}$  dans les structures  $V_{inf} V$  SN2 où SN2 est spontanément interprété comme le sujet sémantique de  $V_{inf}$ , ce dont les phrases (1, 1<sub>1</sub>, 1<sub>2</sub>, 1<sub>3</sub>) sont des exemples typiques. Dans un premier temps (1.), nous avons essayé de comprendre pourquoi l'hypothèse du contrôle est retenue dans ce cas de figure, ce qui nous a conduit à trois observations importantes : SN2 est interprétativement le sujet de  $V_{inf}$  (1.1.), SN2 vérifie les principes de contrôle des infinitives (1.2.) et  $V_{inf}$  est considéré dans la tradition transformationnaliste comme le résultat de la réduction d'une structure *que P* (1.3.). Dans un deuxième temps, nous avons essayé de démontrer que, malgré les apparences, SN2 ne contrôle pas  $V_{inf}$  (ce n'est pas lui qui donne sa référence à PRO), contre-hypothèse que nous avons défendue avec trois arguments : d'abord, la théorie du liage et la définition de la *c*-commande ont montré que PRO et SN2 ne sont pas liés (2.1.), ce que nous considérons comme un indice important ; ensuite, nous avons observé que l'hypothèse du contrôle ne peut pas rendre compte des dispositifs *ne V que* et *ne V pas que*, pas plus que des insertions lexicales qui leur correspondent sémantiquement (2.2.) ; enfin, nous espérons avoir mis en évidence, par l'opérateur de partition *parmi*, que PRO est référentiellement plus vaste que SN2 (2.3.), ce qui nous conduit à conclure que SN2 ne contrôle pas PRO dans les structures  $V_{inf} V$  SN2 où SN2 est spontanément interprété comme le sujet sémantique de  $V_{inf}$  (1, 1<sub>1</sub>, 1<sub>2</sub>, 1<sub>3</sub>).

---

30. Solution (de deux conditions hiérarchisées, la seconde subordonnée à la première) proposée par Didier Bottineau.

## Bibliographie

- BASCHUNG Karine, 1991, *Grammaires d'unification à traits et contrôle des infinitives en français*, Clermont-Ferrand, Adosa.
- BAYLON Christian & FABRE Paul, 1995, *Grammaire systématique de la langue française*, 3<sup>e</sup> éd. revue et augmentée, Paris, Nathan Université, coll. « Fac linguistique ».
- BORILLO Andrée, TAMINE Joëlle & SOUBLIN Françoise, 1981, *Exercices de syntaxe transformationnelle du français*, Paris, Armand Colin, coll. « Linguistique ».
- BRESNAN Joan, 1982, "Control and Complementation", *Linguistic Inquiry*, 13, p. 343-434.
- BROUSSEAU Anne-Marie & ROBERGE Yves, 2000, *Syntaxe et sémantique du français*, Fides, coll. « Champs linguistiques ».
- CHOI-JONIN Injoo & DELHAY Corinne, 1998, *Introduction à la méthodologie en linguistique. Application au français contemporain*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg.
- CHOMSKY Noam, 1991, *Théorie du Gouvernement et du Liage. Les Conférences de Pise*, trad. de l'anglais par Pierre Pica, avec la collab. de Viviane Déprez et Avigail Azoulay-Vicente, Paris, Le Seuil, coll. « Travaux linguistiques ».
- CURAT Hervé, 1991, *Morphologie verbale et référence temporelle en français moderne : essai de sémantique grammaticale*, Genève, Droz.
- DUBOIS Jean & LAGANE René, 1993, *La Nouvelle Grammaire du français*, Tours, Larousse.
- GLEDHILL Christopher, 2003, "Fundamentals of French Syntax", *Lincom Coursebooks in Linguistics*, 11, Munich, Lincom Europa.
- GROSS Maurice, 1975, *Méthodes en syntaxe. Régime des constructions complétives*, Paris, Hermann.
- , 1968, *Grammaire transformationnelle du français : syntaxe du verbe*, Paris, Larousse.
- LAENZLINGER Christopher, 2003, *Initiation à la Syntaxe formelle du français. Le modèle Principes et Paramètres de la Grammaire Générative Transformationnelle*, Peter Lang, coll. « Sciences pour la communication », 70.
- LE GOFFIC Pierre & COMBE MCBRIDE Nicole, 1975, *Les Constructions fondamentales du français*, coll. « Le Français dans le Monde. BELC », Paris, Hachette/Larousse.
- MOESCHLER Jacques & AUCHLIN Antoine, 2000, *Introduction à la linguistique contemporaine*, Paris, Armand Colin, coll. « Cursus. Lettres », 2<sup>e</sup> éd.
- MULLER Claude, 2002, *Les Bases de la syntaxe*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, coll. « Linguistica ».
- REINHART Tanya, 1983, *Anaphora and Semantic Interpretation*, Londres, Croom Helm.
- , 1976, *The Syntactic Domain of Anaphora*, thèse de Ph.D. inédite, MIT.
- RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe & RIOUL René, 2004, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, « Quadrige. Manuels », 3<sup>e</sup> éd.

FABRICE MARSAC

- RUWET Nicolas, 1970, *Introduction à la grammaire générative*, Paris, Plon, 2<sup>e</sup> éd.
- TELLIER Christine, 1995, *Éléments de syntaxe du français. Méthodes d'analyse en grammaire générative*, Québec, Presses de l'université de Montréal.
- TESNIÈRE Lucien, 1953, *Esquisse d'une syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.
- ZRIBI-HERTZ Anne, 1996, *L'Anaphore et les pronoms: une introduction à la syntaxe générative*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.